



# Débat Public Projet Penly 3

## cahier d'acteurs n°30

*Les Chambres de commerce et d'industrie de Dieppe et du Littoral normand picard et la Chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, soutiennent activement le projet d'EPR-Penly 3, pour les impacts considérables qu'il aurait sur l'emploi et l'économie locale.*

Grâce au projet EPR/PENLY 3, les régions de Dieppe et du Tréport pourraient bénéficier :

- D'impacts hautement positifs pour l'emploi : 3 000 emplois pour le chantier ainsi que 1 000 en phase d'exploitation.
- De près d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires potentiel supplémentaire pour les entreprises locales.
- D'un apport migratoire de 2 000 personnes dans la région Dieppe/Le Tréport.
- De 200 millions d'euros supplémentaires injectés dans le commerce, les équipements et services de la région Dieppe / Le Tréport pendant la phase du chantier, et près de 10 millions d'euros par an durant la phase d'exploitation.
- D'une forte croissance de la demande dans le domaine du logement (2 000 logements supplémentaires), qui doperait le secteur du bâtiment, le marché de l'immobilier, et le secteur de l'hébergement touristique.

## Des impacts positifs sur l'emploi : 3 000 emplois pour le chantier, et 1 000 emplois pendant la phase d'exploitation

En mars 2010, le nombre total de demandeurs d'emplois dépasse les 6 500 personnes sur le bassin de Dieppe et atteint près de 3 300 personnes sur la vallée de la Bresle, ce qui représente respectivement des taux de chômage de 11,2 % et 11,5 % pour les 2 bassins d'emplois, soit des taux largement supérieurs de 2 points au taux national (9,6 %). Au total,

sur ces deux territoires qui entourent le projet EPR, le nombre de demandeurs d'emplois atteint donc près de 10 000 personnes. Depuis plusieurs décennies, le problème du chômage est endémique sur ce territoire, avec des taux toujours nettement plus élevés que la moyenne.

[suite en page 2](#)

### CCI de Dieppe

Boulevard Général de Gaulle  
BP 402 – DIEPPE Cedex  
Tel. : 02 35 06 50 50  
Fax : 02 35 06 50 51  
Email : [cci.dieppe@dieppe.cci.fr](mailto:cci.dieppe@dieppe.cci.fr)

### CCI Littoral Normand-Picard

coordonnées du contact...

### CMA Seine-Maritime

coordonnées du contact...

Au cours de la phase de chantier de l'EPR de Penly, qui s'étendrait sur environ 6 années, le pic de besoin en main d'œuvre, qui devrait intervenir en 2015-2016, atteindra 3 000 personnes. D'après l'expérience de Flamanville, les besoins se répartiraient comme suit : 1 500 personnes pour le BTP, 1 000 personnes pour les activités électromécaniques, 300 à 400 personnes en appuis logistiques et techniques et 150 personnes salariées d'EDF. Les principaux acteurs locaux se préparent actuellement à devoir bâtir des programmes de formation spécifiques pour adapter la main d'œuvre aux besoins du chantier. En prenant exemple sur Flamanville, le recours à

la main d'œuvre locale pourrait atteindre entre 40 % et 50 % des effectifs du chantier. De plus, le site connaîtrait en 2011 et 2013 un surcroît d'activité et un afflux important de personnes dû aux opérations de maintenance lourde des unités 1 et 2 (visites décennales).

Pendant la phase d'exploitation, l'activité courante nécessiterait ensuite un effectif permanent d'environ 300 personnes (ingénieurs et techniciens), auxquels il conviendrait d'ajouter un effectif permanent d'environ 100 personnes au sein des entreprises prestataires, soit 400 personnes au total. Cela représente, à titre de comparaison, un effectif supérieur à celui de l'entreprise Davigel ou à celui de Toshi-

ba situés dans la région dieppoise, ou les "Verreries Brosse" situées dans la vallée de la Bresle.

Les arrêts de tranches, pendant lesquels seront effectuées les opérations de maintenance et de rechargement du combustible, pourraient également nécessiter un afflux de main d'œuvre jusqu'à un millier de personnes, tous les 18 mois environ, soit 600 personnes en moyenne annuelle. Au total, et en comptant les arrêts de tranches, ce sont donc au total 1 000 emplois permanents qui seraient générés par Penly 3, calculés en moyenne annuelle.

## Un chantier de 4 milliards d'euros qui dynamiserait les entreprises locales

Les entreprises de la région dieppoise subissent à la fois : une crise conjoncturelle depuis fin 2008, comme sur l'ensemble de la France et de l'Europe, et une crise plus structurelle liée aux mutations dans le secteur de la mécanique et plus particulièrement aux restructurations de l'industrie automobile.

Les marchés très importants qui seraient générés par le chantier de l'EPR repré-

senteraient une opportunité inédite pour les entreprises locales car ils seraient particulièrement lourds. En effet, le maître d'ouvrage envisage un coût global du projet de l'ordre de 4 milliards d'euros, et environ 150 contrats à conclure avec des entreprises extérieures. Les entreprises locales pourraient bénéficier en partie de ce marché, sous réserve qu'elles s'organisent efficacement pour adapter leurs savoir-faire et répondre aux appels d'offres.

Sur le chantier de l'EPR de Flamanville, les entreprises locales se sont vues confier un quart des marchés, ce qui représenterait une enveloppe de l'ordre de 1 milliard d'euros pour Penly 3. Les acteurs locaux, accompagnés par les pouvoirs publics, se préparent pour aider les entreprises à aborder au mieux ces futurs marchés.

# Des impacts importants sur le secteur du bâtiment et de l'immobilier

Le projet d'EPR devrait également doper le secteur de la construction et le marché de l'immobilier. L'expérience de Flamanville nous enseigne en effet qu'environ 55 % des emplois seraient occupés par des personnes résidant actuellement en dehors de la région, ce qui représenterait un apport de 1 900 personnes extérieures pendant la période du chantier, réparties en 1 650 ménages, dont 1 480 ménages d'une personne, et 420 ménages de 2,3 personnes (90 % des employés seraient des "célibataires géographiques").

Lors de la phase d'exploitation, si l'on conserve des ratios équivalents, les 400

emplois pérennes génèreraient l'arrivée sur le territoire de 220 nouveaux ménages, ou l'équivalent de 500 personnes, à la recherche d'un hébergement permanent.

Pendant la phase du chantier, le projet de l'EPR pourrait donc générer :

- 1 650 hébergements "temporaires", dont 1 450 sous statut locatif, et 200 en pleine propriété (car environ 50 % des cadres se déplaçant avec leur famille achèteraient un bien immobilier).

Et pendant la phase d'exploitation :

- 220 logements "définitifs", dont une centaine en pleine propriété.

- 1 000 hébergements temporaires tous les 18 mois, pendant les arrêts de tranche.

Ces nouveaux besoins doperaient considérablement l'activité immobilière d'une part, et l'activité du bâtiment d'autre part, car les collectivités devront s'engager dans des programmes immobiliers suffisamment ambitieux pour pouvoir répondre à cette forte demande.

## L'hébergement touristique dynamisé

La forte demande en hébergements temporaires, au cours de la phase du chantier, et tous les 18 mois lors des arrêts de tranche, pourrait également permettre de dynamiser le secteur des hébergements touristiques, grâce à un

apport de clientèle supplémentaire dans les gîtes, meublés, et chambres d'hôtes. Ce secteur, qui a subi une baisse de fréquentation ces deux dernières années sous l'effet de la crise, devrait profiter pleinement de cette forte croissance de la

demande en hébergements temporaires, et plus particulièrement sur l'espace rural dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de Penly.

## L'apport migratoire permettrait d'injecter 200 M€ supplémentaires dans l'économie locale pendant la phase du chantier, et près de 10 M€ par an en phase d'exploitation

Le projet de l'EPR générerait un apport de population non négligeable sur le territoire :

- 1 650 ménages pendant les 5 années du chantier ;
- 220 ménages supplémentaires pendant la phase d'exploitation.

Les dépenses annuelles moyennes des ménages français, selon l'INSEE, s'élèvent à 16 641 € pour une personne seule, et à

37 315 € pour un couple avec 2 enfants (statistique de l'année 2006). Pendant la phase du chantier, on pourrait donc s'attendre en moyenne à un apport supplémentaire de l'ordre de 40 millions d'euros par an, injectés dans l'économie locale, par les 1 650 ménages supplémentaires. Pendant la phase d'exploitation, les 220 ménages supplémentaires permettraient de générer 8,2 millions d'euros supplémentaires de dépenses par an dans la

région. A ce montant s'ajouteraient en moyenne 1,5 million de recettes tous les 18 mois, liées à l'arrivée des 1 000 personnes supplémentaires pour les arrêts de tranche, soit en moyenne 1 M€ par an.

**Au total, pendant la phase du chantier, le projet de l'EPR pourrait donc permettre d'injecter jusqu'à 200 millions d'euros de recettes dans les commerces, équipements et services de la région de Dieppe et du Tréport, puis en moyenne près de 10 millions d'euros ensuite chaque année pendant sa phase d'exploitation.**

**La région dieppoise et la vallée de la Bresle, territoires durablement touchés et fragilisés par plusieurs crises économiques successives, ne peuvent pas se permettre de rejeter un projet qui aurait un effet « levier » hautement salubre pour l'emploi et toute l'économie locale.**

## Qui sommes-nous ?

**Les Chambres de commerce et d'industrie de Seine-Maritime** sont des établissements publics consulaires qui accompagnent et représentent au total près de 30 000 entreprises industrielles, de commerce et de services sur le département. Plus précisément, les Chambres de commerce et d'industrie de Dieppe et du Littoral normand picard représentent plus de 8 000 entreprises situées sur leurs 2 zones d'intervention respectives : celle de Dieppe s'étend sur le littoral de Penly à Quiberville-sur-Mer, jusqu'au canton de Tôtes au Sud. La circonscription de la CCI du Littoral Normand-Picard s'étend, pour sa partie située en Seine-Maritime, sur les cantons de Eu, Blangy-sur-Bresle et Aumale, et sur la Picardie Maritime qui comprend le bassin industriel du Vimeux. Les Compagnies consulaires accompagnent et aident les entreprises à se préparer au mieux aux futurs marchés qui seraient liés au projet de l'EPR.

**La Chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime** est un établissement public administré par des artisans élus pour cinq ans, dont les missions sont nombreuses : Défendre les intérêts généraux des artisans, promouvoir le développement des 14 000 entreprises artisanales de Seine Maritime (dont 3 500 sur l'arrondissement de Dieppe). Accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : l'apprentissage par la formation initiale dans ses CFA (alimentaire, coiffure, restauration...) et l'enregistrement des contrats, le conseil en formalité et la tenue du Répertoire des métiers, la formation et l'accompagnement à la création d'entreprise, la formation des chefs d'entreprise tout au long de la vie, le conseil dans le développement de leurs entreprises jusqu'à la transmission, l'assistance aux entreprises dans leurs besoins de recrutement.